

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le sept avril, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, GOUMY Pascal, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, LAVEST Hervé, MICHEL Nathalie, LUCAND Serge et BRIQUET Marie Philomène

Absents excusés : VENTAX Catherine (pouvoir à STREITH Aline), GALLO Sylvie (pouvoir à GERBE Sylvie) et GERMAIN Héloïse

Arrivée de MICHEL Nathalie à 20h45

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11 et 12 (à partir de 20h45)

Nombre de conseillers votants : 13 et 14 (à partir de 20h45)

Secrétaire de séance STREITH Aline

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2015

Ordre du jour :

- 1 - Budgets 2015
- 2 – Taux d'imposition 2015
- 3 – Accessibilité : demande subvention DETR (Dotation d'Etat)
- 4 – Révision Plan Local d'Urbanisme : choix du maître d'œuvre
- 5 – Eclairage public : plages horaires
- 6 – Avenant au contrat d'assainissement avec SEMERAP
- 7 – Riom Communauté : adhésion au service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols
- 8 – Convention avec Riom Communauté pour mise à disposition temporaire de personnel
- 9 – EPF-Smaf : demandes d'adhésions
- 10 - Divers

Approbation des procès-verbaux des réunions de conseil municipal du 2 février et du 23 février 2015 :

- Serge LUCAND demande que soit supprimé l'article concernant le message personnel de Marie BRIQUET noté en : Divers – Tour de table, de la réunion du 23 février. Monsieur le Maire propose de maintenir cette information donnée en séance du conseil et soumet la question aux conseillers : vote pour le maintien.
- Concernant l'échange de terrains entre M. GERMAIN et la commune (réunion du 23 février) : il convient de rectifier que les frais notariés seront partagés au lieu de « à la charge de la commune » : accord de l'ensemble du conseil.

1 - BUDGETS 2015

Présentation par Sylvie GERBE des propositions mises à jour suite à la réunion de travail du conseil du 30 mars.

1°) Budget principal :

- La section de fonctionnement est équilibrée à 1 457 869 €.

En dépenses :

- le chapitre des charges à caractère général est de 240 100 (pour 256 700 au BP 2014),
- les charges de personnel sont estimées à 452 700 (pour 441 500 en 2014),
- les charges de gestion courante sont d'environ 144 000 € (pour 208 200 en 2014 car en 2015, il est prévu 20 000 au lieu de 80 000 en 2014 pour équilibrer le budget d'assainissement).
- La charge de remboursement des intérêts des emprunts diminue : 45 700 en 2015 pour 51 140 en 2014).

- Le montant dû au titre du Fonds de Péréquation est estimé à 22 000 (pour 16 240 en 2014).
 - Capacité d'autofinancement dégagée pour l'investissement : 132 148 €.
- En recettes :
- Le produit des taxes à modifier en fonction des taux d'imposition votés : 379 304 € (au lieu de 366 738 assurés sans modification des taux)
 - Notification de la dotation forfaitaire d'Etat : 111 675 € (au lieu de 135 803 en 2014)
 - Pas de variations importantes pour les différents articles par rapport au compte administratif
 - **La section d'investissement est équilibrée à 1 211 845,04 €.**
- Les reports de 2014 sont repris dans les totaux de 2015 : 305 800 € pour les dépenses et 446 500 € pour les recettes
 - Le remboursement du capital des emprunts s'élèvent à 128 800 (pour 182 100 en 2014)
 - Les projets d'investissement 2015 s'élèvent à 571 500 €, subventionnés à hauteur de 213 700 €. Les projets les plus importants sont l'Espace Culturel + Ateliers municipaux et la viabilité (voirie et réseaux publics) du secteur de Moneyroux dans le cadre d'un partenariat avec l'AFUF de Moneyroux qui réalise un aménagement d'ensemble. Pour ces projets, un étalement a été prévu sur 2015 et 2016, voire plus suivant l'avancement.
 - En recettes diverses : fonds compensation de la TVA (53 700) et taxe d'aménagement (30 000).

1°) Budget annexe du service assainissement :

La section de fonctionnement est équilibrée à 22 704,04 €.

La section d'investissement, comprenant les reports de 2014 est équilibrée à 259 922,85 €

Les principaux travaux pour 2015 sont la réalisation d'un réseau d'assainissement rue de Fontblanche et de la Chave et la réfection d'une partie du réseau d'eaux usées de Clémentel (suite à de gros problèmes décelés récemment sur le réseau, il est urgent de faire des premières réparations estimées à 27 000 €)

Vote : le budget est adopté par 13 voix et 1 abstention (Serge Lucand).

2 – Taux d'imposition 2015

Délibération n° 2015-19

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition pour prendre en compte :

- les baisses de dotations de fonctionnement de l'Etat : - 23 800 € en 2015
- l'augmentation prévisionnelle en 2015 du versement au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : + 6 000 €
- une dépense supplémentaire avec la création d'un service mutualisé avec Riom Communauté pour l'instruction des sols à partir du 1^{er} juillet 2015 suite à la suppression de cette mission par les services de l'Etat : + 3 000 € pour 6 mois en 2015

Il propose une augmentation de 5% du taux du foncier bâti (FB) et une augmentation de 3 % du taux de la taxe d'habitation (TH), ce qui assurerait un produit supplémentaire de 14 400 €. Pas d'augmentation pour le foncier non bâti (FNB).

D'après des estimations, ces augmentations appliquées à une maison moyenne entraîneraient une imposition supplémentaire pour la part communale de 26 € pour le FB et de 20 € pour la TH.

Cette proposition n'est pas retenue par le conseil municipal.

Il fait une 2^{ème} proposition suggérée par le conseil municipal en réunion préparatoire du budget, à savoir : + 5 % pour le FB et + 2 % pour la TH. Pas d'augmentation du taux du FNB.

Vote : Taux adoptés par 11 voix et 2 abstentions (Hervé Lavest et Serge Lucand).

Les taux d'imposition pour 2015 sont les suivants :

Taxe habitation : 10,44

Foncier bâti : 11,21

Foncier non bâti : 78,21

Le produit correspondant est de 379 304 €.

3 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Appel à projets complémentaires : Travaux accessibilité

Délibération n° 2015-20

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Etat, dans le cadre des mesures de soutien à l'investissement local, a abondé l'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'enveloppe allouée au département du Puy-de-Dôme a été augmentée et permet une programmation complémentaire.

Il propose de demander une subvention pour une première tranche de travaux visant à la mise en accessibilité de bâtiments recevant du public.

Un devis a été demandé pour le remplacement de menuiseries dans plusieurs bâtiments (salle polyvalente, salle des associations et club de l'Age d'Or) pour une mise aux normes et passage des personnes à mobilité réduite.

Le coût des travaux est de 15 780 € HT = 18 936 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ce projet de travaux,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2015
- approuve le plan de financement et l'échéancier ci-joint
- sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DETR complémentaire 2015.

4 – Révision Plan Local d'Urbanisme : choix du maître d'œuvre

Délibération n° 2015-21

Exposé de Monsieur le Maire :

- Par délibération du 8 décembre 2014, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision de son plan local d'urbanisme (PLU)
- Une consultation a été lancée le 13 février 2015 auprès de 3 cabinets d'architecture avec pour date limite de réception des offres le 10 mars 2015
- Réception d'une seule offre : celle de la SCP d'Architecture et d'Aménagement du Territoire DESCOEUR F & C pour un montant total de 20 000 € HT.

Considérant que ce cabinet d'architecture a de nombreuses références dans le domaine de l'urbanisme et qu'il a élaboré le PLU de la commune d'Enval, Considérant que le délai pour la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT était en décembre 2014,

Monsieur le Maire propose de ne pas relancer de consultation et de retenir la Société DESCOEUR F & C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le contrat avec la SCP DESCOEUR pour un montant de 20 000 € HT
- dit que les crédits sont prévus au budget 2015.

Informations :

- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) approuvé en 2011, pourrait être mis en révision : élément à prendre en compte dans la révision du PLU
- M. DESCOEUR propose au conseil une réunion d'information et de présentation d'un PLU.

5 – Eclairage public : plages horaires

Délibération n° 2015-22

Exposé de Monsieur le Maire :

- Depuis janvier 2012, le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public, par souci d'économie, de minuit à 5 heures du matin excepté dans le secteur de la salle polyvalente les samedis soirs
- Il est saisi d'une demande écrite d'un administré, cosignée par une vingtaine de personnes, pour que l'éclairage soit remis en service dès 4 heures 15 pour sécuriser leur trajet au travail considérant que l'absence d'éclairage augmente les risques d'accidents. Il propose pour ne pas augmenter les coûts de consommation de revoir l'extinction de l'éclairage à 11 h 15 au lieu de minuit.

Débat :

- Le maintien de la réduction de l'éclairage public est confirmé dans le même souci d'économie.
- L'intérêt général doit être pris en compte : l'horaire proposé ne conviendra pas forcément à d'autres usagers qui n'ont pas les mêmes rythmes de travail.
- La tranche horaire retenue par la commune semble être celle qui est le plus souvent appliquée dans d'autres communes et paraît la mieux adaptée à l'ensemble de la population. Pour les déplacements qui se font en règle générale en véhicules, les usagers doivent se munir de leurs propres moyens d'éclairage.
- Sur la commune, il n'a pas été constaté plus d'accidents ou d'effractions depuis l'extinction de l'éclairage. Les effractions connues ont souvent eu lieu en plein jour ou dans des zones éclairées.
- L'éventualité de laisser un point lumineux sur deux n'est pas retenue car une modification de l'installation du réseau serait nécessaire et coûteuse.

Vote : Le conseil municipal, par 9 voix, décide le maintien de l'extinction de l'éclairage entre minuit et 5 heures du matin, 3 étant pour la modification (Aline Streith, Cathy Ventax et Roland Grandjean) et 2 abstentions (Bernard Le Cosquer et Hervé Lavest).

6 – Avenant au contrat d'assainissement avec SEMERAP

Délibération n° 2015-23

Suite à des discussions préalables en conseil municipal, Monsieur le Maire propose de mettre en place un contrôle systématique du raccordement au réseau d'assainissement collectif des nouveaux bâtiments dont le coût sera à la charge des particuliers.

Ce dispositif doit être inséré dans le contrat d'affermage signé avec SEMERAP pour l'exploitation du service d'exploitation du service public d'assainissement collectif prenant effet au 1^{er} décembre 2012 pour une durée de 12 ans.

Un avenant doit donc être signé pour en fixer les conditions dont les principales sont :

- La collectivité charge SEMERAP d'effectuer ces contrôles obligatoires
- SEMERAP réalise le contrôle et transmet le compte-rendu au particulier et à la collectivité

- Le contrôle est facturé par SEMERAP à la collectivité au tarif unitaire de 100 € HT en valeur d'origine du contrat
- Le montant de ce contrôle sera ensuite facturé par la collectivité au particulier conjointement à la PFAC (Participation au financement de l'assainissement collectif)
- Le règlement du service de l'assainissement collectif sera modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer l'avenant au contrat avec SEMERAP.

7 – Riom Communauté : adhésion au service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Délibération n° 2015-24

A compter du 1^{er} juillet 2015, les communes ne bénéficieront plus de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Riom Communauté et les communes du territoire de Riom Communauté ont engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur la création d'un service commun en prenant compte les besoins de chacun, l'organisation et les modalités financières entre la communauté et les communes.

Les statuts ont été modifiés afin que la communauté soit habilitée en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le conseil communautaire a approuvé le 19 mars 2015 la création du service et les termes des conventions.

Cette convention entre Riom Communauté et les communes définit l'organisation du service, les missions de chacun, les champs d'application, les tâches annexes, les modalités pratiques, la composition du service, les conditions financières et modalités de remboursement ...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au service commun de la communauté
- Accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8 – Convention avec Riom Communauté pour mise à disposition temporaire de personnel

Délibération n° 2015-25

La commune d'Enval a fait connaître ses besoins pour la mise à disposition des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de Riom Communauté durant les temps périscolaires et extrascolaires en avril, mai et juin 2015. Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit.

Il s'agit d'en définir les conditions par une convention entre Riom Communauté et la commune d'Enval.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

9 – EPF-Smaf : demandes d'adhésions

Sans objet

10 - Divers

1°) SEMERAP

Délibération n° 2015-26

Dans le cadre de la transformation de SEMERAP en Société Publique Locale, la commune d'Enval a décidé d'acquérir des actions de la SEMERAP.

Tous les actionnaires doivent désigner un délégué chargé de représenter la

collectivité à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP et un représentant au Comité de Contrôle Analogue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Roland GRANDJEAN pour représenter la collectivité dans ces deux instances.

Divers : invitation adressée par SEMERAP à l'ensemble du conseil municipal pour présentation de leur société le 23 avril.

2°) SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) - Redevance incitative :

Informations diverses :

- Le comité syndical a voté la nouvelle tarification de la redevance incitative : tarification différente en fonction du type de collecte
- Cette redevance basée sur le service rendu viendra en remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménages (basée sur la valeur locative). Elle sera recouvrée auprès de chaque foyer (propriétaires ou locataires)
- 2 types de collectes : Points d'apports volontaires (PAV) pour le centre bourg et maintien des bacs individuels (jaune + vert) pour les zones pavillonnaires. Les points d'implantation des PAV sont en cours d'étude
- Enquête par le SBA auprès de tous les foyers envalois à partir d'avril
- Pour Enval, simulation de facture avec la redevance incitative en 2016 et facturation réelle en 2017. Estimation de 300 € minimum par foyer pour 16 levées par an.

3°) Tour de table

- Matinée Environnement programmée le samedi 30 mai
- Travaux en cours (par Pascal Goumy) : les travaux de voirie-réseaux rue de Fontblanche et de la Chave sont presque terminés. La réfection de la cour de l'école est prévue pendant les vacances de printemps pour une durée de 10 jours
- Culture (par Bernard Le Cosquer) :
 - Projet espace culturel : Bernard Le Cosquer et Nathalie Michel ont rencontré les agents de la bibliothèque de Riom Co pour étudier ensemble les besoins. Les informations seront transmises au cabinet d'architecture.
 - Une animation « Sculpture chocolat » est organisée à la bibliothèque d'Enval
 - Riom Communauté /Pays d'Art et d'Histoire : Demande de renouvellement de la convention en cours. La notion de paysages pourra être prise en compte en plus du bâti. Appel aux volontaires pour établir le bilan de ce qui s'est fait sur la commune au niveau du petit patrimoine.
 - Lancement du nouveau guide « Randos au fil de l'eau » élaboré par le Conseil Général
- Social, par Bernard Le Cosquer) :
 - Centre Communal d'Action Sociale : vote du compte administratif 2014 (déficitaire sur l'exercice pour 366 € mais excédentaire en résultat général pour 24 680 €) et vote du budget 2015. Réunion d'information le 2 avril organisée par le CCAS de Volvic avec la gendarmerie sur la sécurité.
 - Rencontre avec Aline Streith avec la responsable de la circonscription de l'action sociale de Riom : présentation de leurs missions.
 - Réunion à Riom Co sur les logements des jeunes : réflexion engagée sur la création d'un foyer de jeunes.
- Habitat :
 - Riom Communauté / Commission Habitat : Jean-Pierre Chrétien et Bernard Le Cosquer ont participé à la visite du bourg de Chauriat :

bel exemple de réhabilitation du bourg engagée depuis 26 ans en rachetant des maisons en ruine et réhabilitation par des bailleurs sociaux.

- Plan Local Habitat (PLH) : Riom Communauté apporte des aides à la rénovation de l'habitat en partenariat avec l'Etat et l'ANAH. Incertitudes quant aux aides de ces derniers pour 2015. Priorité donnée aux logements des séniors.
- Aires d'accueil des gens du voyage : une solution a été trouvée pour le stationnement des caravanes pendant les travaux sur les aires. Pas d'emplacement sur Enval.
- Riom Communauté : Travaux boulangerie Enval : Christian Mélis a demandé une rencontre au président et vice-président de Riom Communauté pour constater l'état des réalisations : façade non terminée, création d'un trottoir dangereux. Un accord a été trouvé pour revoir les finitions. Concernant les travaux dans l'appartement, il y a eu un accord entre les boulangers locataires et Riom Communauté sur les travaux à réaliser.

➤ Circulation / Sécurité / Hygiène / Environnement :

- Bernard Le Cosquer informe que l'étude pour la signalisation au sol est en cours.
- Accessibilité : Jean-Pierre Chrétien informe qu'un contrat a été signé avec QCS Services pour l'assistance à l'élaboration de l'agenda accessibilité (Ad'AP)
- Riom Communauté / Transports : Jean-Pierre Chrétien informe que les nouvelles propositions de scénarios étudiées par le bureau d'étude en charge de cette étude doivent être présentées fin Avril en commission de travail. Une décision doit être prise prochainement par les élus de Riom Co afin de lancer la consultation.
- Adhésion FREDON : dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics, un audit est prévu le 29 avril pour établir un diagnostic et accompagner les agents des services techniques.
- Hervé Lavest signale que les chiens non tenus en laisse dans le chemin de la Coulée Verte posent problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		GERMAIN Héloïse	
CHRETIEN Jean-Pierre		LUCAND Serge	
STREITH Aline		BRIQUET Marie	
GALLO Sylvie			